



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23 / 08 / 2013

Dossier complet le

23 / 08 / 2013

N° d'enregistrement

F05213 P0094

## LA CHAPELLE-RAINSOUIN - Liaison de substitution RD20 Ouest - RD24 Sud

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M. ARTHUIS Jean - Président du Conseil Général de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. COLAS Robert, Directeur des routes et des bâtiments

RCS / SIRET

225 300 011 00015

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique : 6 "Infrastructures routières" sous rubrique : d "Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres"	route d'une longueur de 1750m linéaire (dont 850 m de réaménagement de chaussée existante et 900 m de chaussée neuve)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste sur la section existante:

- à l'élargissement et au recalibrage de 850m de chaussée existante à 7m bordée de deux bandes multifonctionnelles d'1m75 et d'accotements enherbés de 2m de large;
- à l'amélioration de la visibilité au carrefour RD20/RD572 par un écrêtement de la chaussée;
- au traitement des eaux de chaussée et au remplacement de l'ouvrage hydraulique sous la chaussée.

Sur la section neuve, le projet consiste :

- à la construction de 900m d'une chaussée à 7m bordée de deux bandes multifonctionnelles et d'accotements enherbés de 2m de large;
- à la création d'un point d'échange à déterminer (carrefour en T ou giratoire) de la route départementale n°24 avec la liaison de substitution ;
- au traitement des eaux de chaussée.
- s'agissant d'une substitution, la remise à l'état naturel d'un segment de l'actuelle RD20 (au niveau du lit du ruisseau)

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de sécuriser la section SOULGÉ-SUR-OUETTE - LA CHAPELLE-RAINSOUIN qui comporte des virages accidentogènes au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'Ouette, et de modifier le profil en long qui ne permet pas le dépassement.

Le projet consiste en l'aménagement d'une chaussée bidirectionnelle de 7m avec bandes multifonctionnelles d'1m75 de large, et d'accotements enherbés de 2m. Un écrêtement du profil en long au carrefour RD20/RD572/VC2 permettra d'augmenter la visibilité au stop pour les usagers des voies secondaires.

Le projet prévoit de collecter et d'évacuer les eaux de pluie afin d'éviter toute accumulation d'eau sur les chaussées, qui dégraderait les conditions de sécurité des usagers (augmentation des projections d'eau, augmentation des risques d'aquaplanage).

Le projet va conduire à une augmentation des surfaces imperméables engendrant des débits et des flux de pollution générés en hausse. Le projet doit permettre de maîtriser les rejets (réduction des débits et des flux de pollution rejetés) afin de minimiser les impacts du projet sur le milieu récepteur superficiel et souterrain.

Le projet consistera aussi à la compensation d'une zone humide impactée par le choix du tracé. La surface de cette compensation sera au moins égale au minimum à la surface impactée.

La liaison créée se substituera à l'actuelle RD20 qui sera remise en état naturel (déconstruction de l'OH et structures de chaussée) aux abords du ruisseau.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier sera décomposé en plusieurs phases :

- réalisation du point d'échange RD24 / liaison de substitution RD20 sud - RD24 ouest ;
- aménagement de la section existante avec le terrassement au droit du carrefour RD20/RD572, terrassements des de chaussée, travaux sous déviation ;
- terrassements de la section neuve avec mouvements des terres ;
- réalisation de l'ouvrage de franchissement de la rivière l'Ouette et suppression des busages existantes sous la RD20 actuelle ;
- mise en place des structures de chaussée (couche de forme, couches d'assise, de fondation, de roulement) ;
- raccordement des voiries existantes sur la nouvelle chaussée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications de tracé n'engendreront pas d'augmentation de trafic de la RD20 et restera similaire au trafic actuel (5000 véh/jour dont 10% de PL).

L'entretien du nouvel axe routier sera réalisé par le gestionnaire de la voirie (DRB/DR/ATDC/ Unité d'exploitation d'ÉVRON).

Les opérations d'entretien et de maintenance des différents équipements consisteront notamment en :

- un nettoyage des cunettes et fossés par fauche régulière et retrait des macro-déchets ;
- un maintien dans un bon état du fond et des talus des bassins ;
- l'entretien courant de la chaussée de roulement afin d'assurer la sécurité des usagers notamment en période de viabilité hivernale ;
- une visite régulière des ouvrages de régulation des bassins ;
- un colmatage des fuites ;
- visite périodique de l'ouvrage hydraulique ;
- l'exploitation hivernale (route hors gel) sera de priorité 1 (24h/24)

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation ou déclaration au titre de Loi sur l'Eau

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas, préalable à l'étude d'impact pour une création de route inférieure à 3km

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur chantier : 1750m Largeur chaussée+ bandes multifonctionnelles : 10m50 Largeur assiette : 17m50 Superficie = largeur assiette x longueur chantier	Superficie = 30 625 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)

d'implantation

commune de LA CHAPELLE-RAINSOUIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48 ° 05 ' 15 " 76 Lat. -0 ° 32 ' 03 " 78

Point d'arrivée : Long. 48 ° 05 ' 44 " 92 Lat. -0 ° 31 ' 04 " 44

Communes traversées :

commune de LA CHAPELLE-RAINSOUIN

4.7 agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 njeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone humide probable repérée et située au niveau de la rivière "l'Ouette". surface du projet impactant cette zone humide de 2300 m <sup>2</sup> . Le projet conduisant à la destruction de 2100 m <sup>2</sup> de zone humide, il sera réalisé une recréation d'une zone humide conformément aux schémas d'aménagements du SDAGE des Pays de la Loire et du SAGE de Mayenne
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	compris dans les 500m du périmètre de protection de l'église Sainte Sixte
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	bocage de MONTSÛRS à la forêt de SILLÉ-LE-GUILLAUME situé au nord de LA CHAPELLE-RAINSOUIN, à une distance d'environ 1250m.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de protection réglementaire de ces espaces à usage agricole, il n'a pas été réalisé d'étude sur la biodiversité. Par conséquent, nous ne pouvons pas présager d'un éventuel impact. Cependant, le linéaire de haies bocagères détruit est de 140m. Il sera réalisé dans le projet la replantation d'au minimum 100% de haies détruites. Afin de limiter les perturbations, un ou plusieurs ouvrages de franchissements seront prévus afin de permettre la continuité écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Environ 40 000m<sup>2</sup> de surface agricole.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque de pollution accidentelle prise en compte dans l'étude "Loi sur l'Eau" à réaliser (des bassins routiers seront envisagés).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie nouvelle éloignée de l'urbanisation de LA CHAPELLE RAINSOUIN.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Un point d'éclairage sera installé à l'intersection de la liaison de substitution et de la RD24 pour la sécurité des usagers. Ce point lumineux ne sera pas visible depuis les habitations.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pas d'augmentation du trafic routier mais transfert sur la section neuve.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'assainissement routier consiste à collecter et à évacuer les eaux de pluie tombées dans l'emprise des aménagements routiers. Ces eaux de pluie sont récupérées dans des bassins, dont le débit d'évacuation sera au maximum de 5l/sec dans la rivière l'Ouette"</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les haies bocagères impactées seront intégralement reconstituées le long du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcellaire agricole nécessaire à la réalisation du projet,</li> <li>- remise en culture de l'ancienne RD20 comprise entre le château de LA CHAPELLE-RAINSOUIN et le lieu-dit "La Barrie"</li> </ul>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°5 : Pièces diverses (localisations des zones humides, localisation des milieux naturels, localisation Natura 2000).
Annexe n°6: Extrait du rapport du budget supplémentaire 2013, voté par le Conseil Général de la Mayenne du 28 juin 2013.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LAVAL

le,

12-8-2013

Signature

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général adjoint  
chargé des routes et des bâtiments,

  
Robert COLAS